

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 29 AVRIL 1902.

Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1902 (¹).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. NOLF.

Je propose d'inscrire au Budget un article 49 (nouveau) libellé dans les termes suivants :

ART. 49.

Travaux d'agrandissement, d'appropriation et d'amélioration à effectuer à l'École d'équitation d'Ypres . . fr. 264,000

Ik doe het voorstel, het volgende nieuw artikel 49 in de Begrooting op te nemen :

ART. 49.

Werken tot uitbreiding, behoorlijke inrichting en verbetering uit te voeren aan de Rijsschool te Ieperen . . fr. 264,000

ERNEST NOLF.

(¹) Budget, n° 4, X.
Rapport, n° 116.
Amendements, n° 135.